

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD120

présenté par
M. Colas-Roy, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 27, après le mot :

« gravité »,

substituer au mot :

« du »

les mots :

« de ce ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.